



Parc national
des Cévennes



de serres en valats

le magazine
du Parc national
des Cévennes

Le patrimoine industriel et minier du Parc national



Nouveau !

Un poster :
l'apollon, dieu
des arts

L'actu en images



© Philippe Baffie

Suivi de l'écrevisse à pieds blancs

Le Parc national, avec le Syndicat mixte des gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses, la Fédération de pêche de la Lozère et l'Onema, vient de terminer un inventaire de la population d'écrevisses à pieds blancs dans le bassin versant du Tarn. L'espèce, sensible et menacée, fait l'objet d'un suivi régulier, outil d'aide à la décision pour les demandes d'autorisation de travaux, et baromètre de la qualité des eaux. Les résultats seront connus prochainement.

Coupe de pins sur le causse Méjean

Le Parc national a engagé le suivi d'un chantier de coupe de pins et débardage par traction animale sur une surface de 90 ha en pente raide. Le maître d'ouvrage est l'association Takh. Cette opération située près de Nivolier, d'un montant de 57 000 €, est menée au titre de la ZPS Les Cévennes dans le cadre de Natura 2000 (cofinancement Etat-Europe). Les travaux sont réalisés par l'entreprise Hermabessière et le syndicat des éleveurs de trait de Lozère. Six chevaux ont travaillé sur le site.



© Olivier Prothin

Un inventaire du patrimoine agropastoral

Pour répondre aux recommandations de l'Unesco et construire une base de données fiable, l'Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes effectue actuellement un inventaire des éléments constituant le patrimoine agropastoral dans le coeur du Parc national : hameaux isolés, fermes, lavognes, jasses, croix, ponts moutonniers, clochers de tourmente...



© EICC48



© André Joffard

La Journée de la laine

La Journée de la laine s'est tenue à Génolhac le 1^{er} septembre. Une trentaine d'exposants, artisans lainiers pour la plupart, étaient présents. De nombreux ateliers et démonstrations ont séduit grands et petits. Des échanges très constructifs ont eu lieu entre les professionnels, notamment lors de la conférence-débat sur le thème «*Une filière laine locale aujourd'hui ?*». Question qui reste posée mais à laquelle de nombreux acteurs ont exprimé leur désir de répondre.

Édito

A la dernière rentrée, sept projets ont été primés pour leur contribution au Parc national et à la Réserve de biosphère des Cévennes.

Lors des discussions pour la charte du Parc, plusieurs personnes avaient souhaité que le Parc national soit un lieu où l'innovation et la « citoyenneté écologique » soient encouragées dans les actes. Les partenaires ont été séduits par cette proposition et l'ont inscrite dans la charte.

Aussitôt dit, aussitôt fait : l'établissement a lancé les Trophées du Parc national, en s'appuyant sur la dynamique du réseau des réserves de biosphère. Cette première édition était dédiée à la biodiversité dans la vie quotidienne ; les projets primés mettent en vedette le jardinage.

Le succès de cette première édition, qui sera suivie d'autres, m'apporte une grande satisfaction.

Elle montre la richesse d'invention et d'initiative qui fourmille sur le territoire. Et elle engage l'établissement public du Parc national dans une démarche positive : distinguer les initiatives citoyennes, les récompenser, leur donner un coup de pouce, et les faire connaître.

Jean de Lescure,
Président du conseil d'administration
du Parc national des Cévennes

4. Actualités

8. Cœur de Parc

*Pourquoi un uniforme
pour certains agents de terrain du Parc ?*

9. Dossier

*Le patrimoine industriel et minier
du Parc national*

11. Poster

*L'apollon : le dieu des arts
nous dévoile sa peinture*

17. Paroles de territoire

*35 ans de recherche et d'expérimentation
sur le mont Lozère*

18. Initiative écocitoyenne

*Lo pas de l'ase : une initiative familiale
de ferme écologique*

20. Découvrir

Sainte-Croix-Vallée-Française

22. Bloc-notes

De serres en valats est le magazine du Parc national des Cévennes.

ISSN : 1955-7345 - Commission paritaire n° 538 - Dépôt légal : octobre 2014. Magazine trimestriel.

Parc national des Cévennes - 6 bis, place du Palais - 48400 Florac - Tél. +33(0)4 66 49 53 00 - www.cevennes-parcnational.fr - Directeur de la publication : Jacques Merlin - Rédactrice en chef : Catherine Dubois - Ont participé à la réalisation de ce numéro : Eddie Balaye, Céline Bonnel, Thierry Dahier, Jimmy Grandadam, Julien Marie, Xavier Wojtaszak - Cartographe : Kisito Cendrier - Maquette : Olivier Prohin - Création maquette : Opérationnelle communication - Impression : Imprimerie Clément. Tirage : 32 500 exemplaires sur papier recyclé - Photo de couverture : Michel Bouthors



Présence du loup dans le Parc : bilan 2014

Depuis le printemps 2012, une présence continue du loup est avérée en Lozère. Dans le Parc national, les attaques sur la faune sauvage et domestique et les observations directes ou par piège photographique ont surtout concerné les Causses jusqu'au printemps 2013, puis le mont Lozère ces derniers mois. Les équipes du Parc sont mobilisées aux côtés des services de l'Etat pour soutenir les éleveurs.

Le loup est une espèce protégée au niveau international, européen et national. L'état français a instauré des modalités de gestion de l'espèce et des dégâts qu'elle cause, réactualisées dans le plan loup 2013-2017. Cette gestion est coordonnée au niveau départemental par les préfets. L'action du Parc national des Cévennes s'inscrit donc dans le cadre défini par le préfet de la Lozère.

La présence du loup pose de grandes difficultés aux éleveurs. Le maintien de l'agro-pastoralisme et le soutien à l'élevage sont des priorités de l'établissement public du Parc national réaffirmées dans sa charte. Aussi est-il mobilisé aux côtés des services de l'Etat pour aider les éleveurs.

- **Surveillance de l'espèce :** les agents du Parc relèvent tous les indices de présence de l'espèce et trans-

mettent rapidement les informations à la Direction départementale des territoires (DDT) de la Lozère qui en assure la compilation et la communication.

- **Réalisation des constats de dommages :** tous les dommages subis par des troupeaux à la suite d'une attaque font l'objet d'un constat de prédation par les agents du Parc en présence de l'éleveur. De janvier à fin août 2014, treize constats ont ainsi été effectués sur le territoire du Parc. A ce jour, après expertise par le réseau national, la responsabilité du loup n'est pas écartée pour 5 de ces attaques, ce qui a donné droit à indemnisation de l'éleveur. Deux sont encore en instruction.
- **Dérogations aux interdictions de destruction :** comme le plan national d'action « loup » le précise, les tirs d'effarouchement ou de défense ne sont pas autorisés en cœur de parc national. Conformément aux décisions du conseil d'administration, le Parc national des Cévennes s'investit au quotidien pour faire évoluer cette situation et permettre les tirs de défense dans son cœur.

- **Mise en place de mesures de protection :** la mise en place des moyens de prévention (aide au gardiennage, parcs, chiens de protection) est pilotée par la DDT. A la suite de l'appel à projets du printemps dernier, huit groupements

pastoraux et quatre éleveurs du Parc ont ainsi pu bénéficier d'aides à la mise en place de moyens de prévention pour un montant total de 36 000 euros.

L'établissement public a également obtenu que ces aides soient déplacées pour les éleveurs du cœur du Parc pour l'embauche d'aide-bergers. Il a donc pu compléter à hauteur de 6 500 euros les financements de cette mesure. Par ailleurs, l'établissement public du Parc national des Cévennes participe aux réunions nationales pour obtenir des mesures de protection supplémentaires dans les cœurs de parcs nationaux.

Depuis son retour sur le territoire français en 1992, l'aire de répartition du loup n'a cessé d'augmenter. Les premiers indices de présence de l'espèce dans le Massif central ont été relevés dès le milieu des années 1990 (Cantal, Puy de Dôme). Entre 2006 et 2011, des indices de présence sporadiques ont été relevés en Lozère. Depuis 2012, la présence continue du mammifère est avérée en Lozère et sur le territoire du Parc national.

En savoir plus :

- Le plan national d'action « loup » 2013-2017 : www.loup.developpement-durable.gouv.fr/ (le site de l'Etat sur le loup)
- L'action des services de l'Etat en Lozère : www.lozere.gouv.fr



© kersiny - Fotolia.com

Un tandem pour accompagner la transition énergétique

C'était une première pour l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) : le 27 mai dernier, elle a signé une convention avec le Parc national des Cévennes.

Objectif : créer des dynamiques de travail entre les deux établissements en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables.

La voie lactée, photographiée depuis le causse Méjean. L'absence de pollution lumineuse sur le causse permet d'avoir un ciel très noir et d'observer jusqu'à 4 000 étoiles.

Cet accord permet à l'établissement public du Parc national de bénéficier rapidement des informations sur les nouvelles politiques de l'Ademe pour les relayer auprès des acteurs locaux, élus et socio-professionnels. Les enjeux pour le territoire sont importants : valorisation des biogaz issus des exploitations agricoles, développement maîtrisé de l'éolien, du photovoltaïque ou de la micro-hydraulique.

Autre axe majeur de la convention, la biomasse : son exploitation en cœur du Parc national doit être encouragée. Les deux établissements publics ont donc convenu de renforcer leurs échanges pour bâtir des filières courtes.

Concernant la modernisation de l'éclairage public, l'un des dix engagements des communes qui ont adhéré à la charte du Parc national, l'établissement public du Parc anime depuis 2 ans un groupe de travail avec les deux syndicats d'électricité du Gard et de la Lozère, la délégation régionale de l'Ademe en Languedoc-Roussillon et les services de l'Etat. Leurs travaux ont permis

de dessiner les bases d'une politique volontariste en faveur de la préservation et de la valorisation du ciel nocturne.

L'Ademe et le Parc national entendent aussi travailler à la promotion d'un urbanisme durable : une réunion à destination des élus sera ainsi organisée dans le Parc national dès cet automne.

L'Ademe associera également l'établissement au suivi des politiques sur la mobilité et la gestion des déchets.

Ce changement de braquet dans les relations entre l'Ademe et le Parc national des Cévennes est vital pour faire face aux grands enjeux actuels dans le domaine de l'énergie.

Se donner le pouvoir de rallumer les étoiles

La qualité du ciel nocturne des Cévennes est largement reconnue et participe de la magie des lieux qui séduit tant les visiteurs. Ce patrimoine demande à être préservé et valorisé. En 2015, le nouveau thème du Festival nature, « Les Cévennes en lumière », devrait faire la part

belle aux animations et aux expositions mettant en valeur la beauté du ciel nocturne du territoire.

Cependant, l'extension de l'éclairage public depuis 40 ans a généré des pollutions lumineuses, plus ou moins fortes, notamment aux abords des bourgs et des villes. Aussi, le Parc national se mobilise, aux côtés de ses partenaires dont l'Ademe, pour sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux de l'éclairage public : celui-ci peut être adapté afin que son coût pour la collectivité soit moindre, tout comme son impact sur la faune locale, sans nuire à ses missions fondamentales de sécurité publique et de sécurité routière. ●

Consommation des communes adhérentes du Gard et de la Lozère *

- Gard : 66 communes
224 049 005 kwh en 2012, soit + 4,26 % / 2011
- Lozère : 41 communes
60 442 863 kwh en 2012, soit + 6,38 % / 2011

*(hors informations commercialement sensibles non diffusées par ERDF)



Chantier de couverture de lauze calcaire à Galy (causse Méjean). En 2014, le montant des subventions allouées à des particuliers pour financer des surcoûts architecturaux en cœur de Parc est de 150 000 €.

© Matthieu Dolitus

Les règles administratives d'attribution des subventions

L'attribution des subventions est décidée par le bureau de l'établissement public du Parc national, sur avis des services et des commissions thématiques. Le cadre de ces décisions est donné par un règlement qui a fait l'objet d'une délibération du conseil d'administration le 3 juillet dernier et qui entrera en application le 1^{er} janvier 2015.

Les demandes de subvention sont examinées prioritairement pour des projets situés en cœur du Parc, puis pour ceux situés dans la proche périphérie du cœur - communes de la zone tampon -, et enfin pour ceux situés sur le reste du territoire.

Pour être éligibles, les projets doivent :

- être en lien avec les missions de l'établissement public du Parc national ;
- être localisés sur le territoire du Parc national ou, pour ceux qui ne sont pas localisés (éditions...), présenter un intérêt avéré pour le territoire ;
- viser une action et non le fonctionnement d'une structure ;
- pour des programmes d'actions pluriannuels, faire l'objet d'une convention d'application ou d'un contrat de partenariat pour la mise en œuvre de la charte.

Les dossiers des pétitionnaires doivent comporter un certain nombre de pièces précises relatives au porteur du projet, à l'action et au financement du projet, sous peine d'être jugés irrecevables.

Les demandes de subvention doivent parvenir au Parc national et sont étudiées selon un calendrier bien établi :

- les dossiers déposés avant le 30 novembre sont examinés en commission à la fin du mois de janvier suivant et la décision du bureau est connue fin février ;
- les dossiers déposés avant le 15 avril sont examinés par les commissions fin mai et le bureau délibère fin juin.

Les subventions sont accordées pour une année et sont prorogeables une fois. Leur montant ne peut généralement pas excéder 80 % du coût de l'action ; il ne peut être inférieur à 300 €. Pour les subventions de plus

de 5 000 €, un acompte justifié doit être demandé dans les six mois, sous peine d'annulation de la subvention. Leur versement est conditionné par la remise au Parc national d'un bilan de l'opération justifiant de la réalisation de l'action prévue selon le plan de financement annoncé.

Le pétitionnaire s'engage également à communiquer auprès des bénéficiaires et des partenaires de l'action, et plus généralement du grand public, sur le soutien financier du Parc national ; en recevant cette aide, il accepte de fait toute valorisation de son action par le Parc : articles, photos... Si l'action porte sur de l'acquisition de données, il s'engage à mettre à disposition de l'établissement ces données. ●

* La liste de ces pièces est détaillée dans le document annexé à la délibération n° 20140233 et est téléchargeable sur le site internet du Parc national : www.cevennes-parcnational.fr, rubrique Recueil des actes administratifs/budget.



LIFE+ Mil'Ouv' : le Parc lance un appel aux éleveurs

Depuis cet automne, le Parc national, aux côtés de ses partenaires, déploie des moyens importants pour mettre en oeuvre le programme LIFE+ Mil' Ouv'. A partir de diagnostics précis des exploitations et d'échanges approfondis avec les éleveurs, il s'agit de préserver la biodiversité et d'améliorer l'autonomie des exploitations en optimisant l'utilisation des milieux ouverts agropastoraux.

D'ici au printemps 2015, le Parc national enquêtera sur 80 exploitations. Cette première étape de prise de contact permettra de connaître l'utilisation et les perceptions des milieux ouverts, le fonctionnement des exploitations, et les attentes des éleveurs en matière d'échanges techniques et de conseil pastoral. L'entretien, mené par un agent du Parc, se déroulera sur une demi-journée.

Puis, les éleveurs qui le souhaiteront – 40 au plus – pourront poursuivre cette réflexion dans le cadre de diagnostics écopastoraux réalisés conjointement avec des techniciens du Suamme.

A l'issue de ces enquêtes, un réseau de référence de 30 exploitations sera identifié dans le Parc national. Sur le reste du territoire concerné par le projet, un second réseau de 30 autres exploitations viendra élargir les opportunités d'échanges de connaissances et de pratiques.

Ces 30 exploitations bénéficieront de visites-conseil. Ces échanges techniques approfondis permettront à chaque éleveur d'optimiser ses pratiques pastorales et de continuer à par-

tager ses points de vue avec des interlocuteurs à l'écoute. Les chambres d'agriculture du Gard, de la Lozère et le Copage apporteront leurs connaissances des systèmes d'élevage locaux. Des ateliers techniques et des formations seront proposés aux acteurs concernés. Fin 2016, un séminaire rendra compte de l'atteinte des objectifs et du travail réalisé.

Benjamin Fouilleron, éleveur ovin viande et apiculteur sur la commune de Molezon

« Je me suis installé en janvier 2014 et ma première préoccupation d'éleveur ovin est de trouver un équilibre entre le nombre de mes bêtes, la ressource alimentaire disponible et la capacité du troupeau à en tirer parti. Je fais surtout pâturer mes brebis sur des prairies et des parcours, également dans des sous-bois de châtaigniers et des milieux ouverts en phase de reconquête. Mon objectif est de rendre la ressource alimentaire plus accessible et d'en améliorer la qualité au fil des ans. Le paysage s'est nettement refermé

dans les Vallées Cévenoles, mais sur les parcours dont je dispose, j'entends faire de mon mieux pour préserver l'ouverture voire reconquérir certains espaces. Le programme LIFE+ Mil'Ouv' m'intéresse tout particulièrement. Il est pour moi l'opportunité d'être accompagné dans la recherche de cet équilibre entre le troupeau, la ressource et la production de qualité, et d'intégrer un réseau d'échanges de pratiques entre éleveurs. » ●

Si vous êtes éleveur et que vous voulez bénéficier gratuitement d'un diagnostic éco-pastoral approfondi de votre exploitation, contactez Julien Marie, chargé de mission LIFE+ Mil'Ouv' au Parc national des Cévennes :
04 66 49 53 61 ou
julien.marie@cevennes-parcnational.fr

En savoir plus sur le programme LIFE+ Mil'Ouv' : www.lifemilouv.org

* Lire l'article d'actualité p 4 du DSEV n°36 avril 2014



Julien Marie, chargé de mission LIFE+ Mil' Ouv', sur le causse de Sauveterre.

Pourquoi un uniforme pour certains agents de terrain du Parc ?

Chacun d'entre vous peut être amené à rencontrer des agents de l'établissement qui sont porteurs d'un uniforme. Pour ces agents, le port de cette tenue est obligatoire. Pourquoi cet uniforme ?



© Olivier Prohin

Le classement en Parc national vise à protéger un patrimoine naturel, paysager et culturel exceptionnel. Comme dans tous les parcs nationaux, l'établissement public du Parc a trois missions au service de cet objectif : connaître et protéger, accompagner les activités dans un développement durable, accueillir et sensibiliser. Une réglementation spéciale dans le cœur contribue à la mission de protection ; l'établissement mobilise l'outil de la police judiciaire pour le contrôle de l'application de cette réglementation spéciale. Ainsi, au sein de l'établissement public du Parc national des Cévennes, la moitié des agents de terrain sont en charge de la connaissance et de la veille du territoire : ils sont responsables principalement des activités scientifiques dans le parc, mais aussi de l'information sur la réglementation spéciale du cœur, de la surveillance du cœur, et des activités de police judiciaire dans le cœur. Rattachés au service Connaissance et Veille du territoire, ils doivent du fait de leur mission de police porter au quotidien l'uniforme, qui permet à chacun de les identifier comme inspecteurs de l'environnement investis d'un pouvoir de police judiciaire dont les actes s'opèrent sous l'autorité du procureur de la république : uniforme gris, plaque bleu-blanc-rouge « POLICE », insigne du grade et écusson de l'établissement d'affectation.

Ils peuvent être appelés en outre à effectuer des animations pédagogiques et des expertises écologiques. De par leurs compétences naturaliste et réglementaire, grâce à leur connaissance du terrain, et du fait qu'ils sont facilement identifiables, ils représentent une source d'information précieuse pour les usagers et les visiteurs. ●

Inspecteur de l'environnement ?

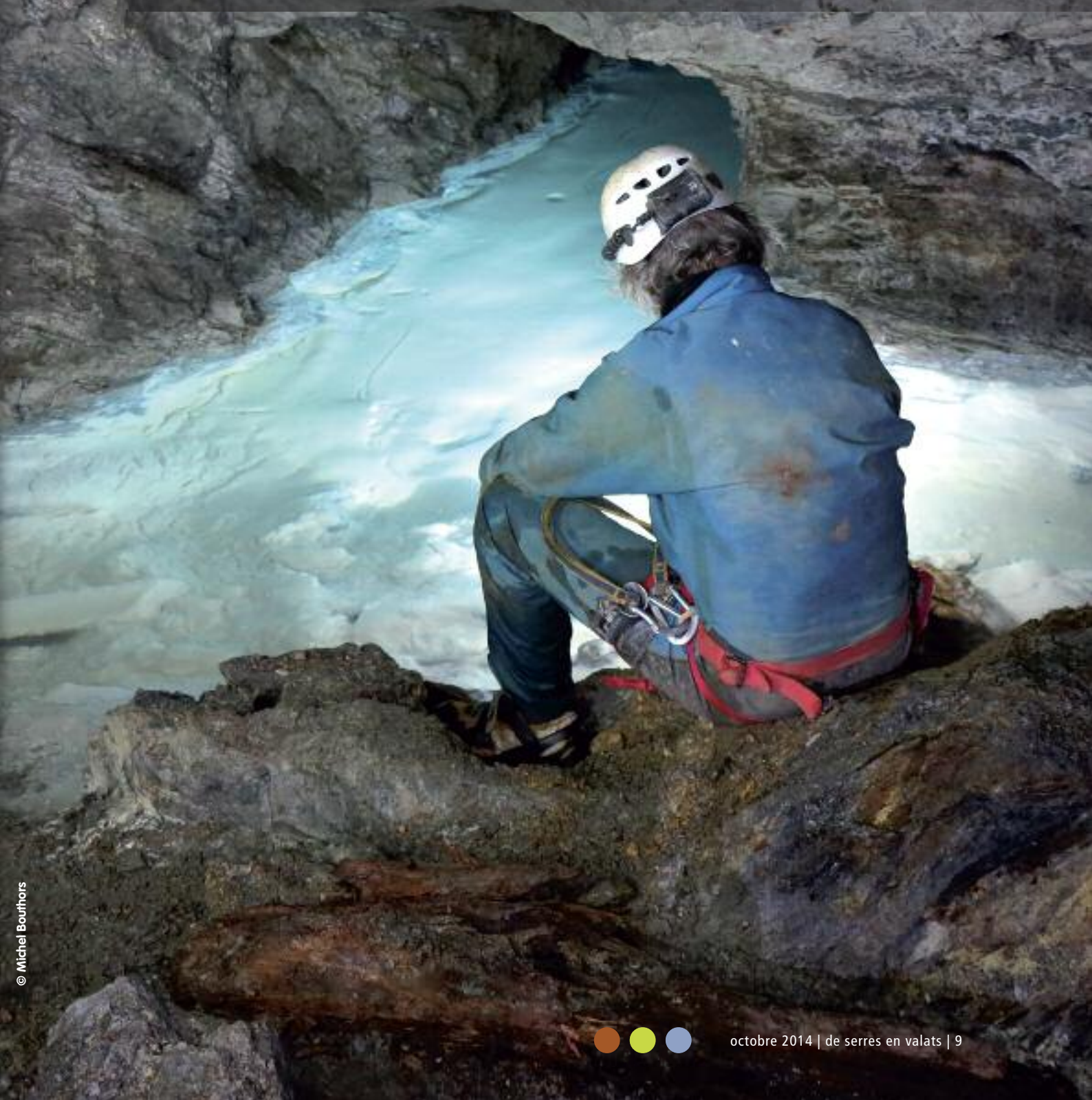
Ces inspecteurs sont les agents des services de l'Etat (directions départementales des territoires, directions régionales de l'environnement de l'aménagement et du logement...), de l'ONCFS, de l'Onema, des Parcs nationaux et de l'Agence des aires marines protégées habilités à rechercher et à constater les infractions essentiellement au code de l'environnement. Ils sont commissionnés et assermentés.



© O. Prohin

Le patrimoine industriel et minier du Parc national

Inattendus dans un espace naturel protégé, les vestiges du passé industriel et minier sont pourtant bien présents dans le Parc national des Cévennes. Un héritage parfois lourd à assumer aujourd'hui, mais porteur d'une mémoire et d'un patrimoine au cœur d'enjeux de conservation et de valorisation.



Patrimoines industriels, patrimoine minier



L'usine à tanins de Génolhac avant sa destruction : un exemple de la problématique de la sauvegarde du patrimoine industriel

© Olivier Prohlin

Lorsqu'on évoque les Cévennes, ce n'est pas l'image d'un territoire au passé industriel qui vient tout d'abord à l'esprit. Après un temps de réflexion, on cite la houille du bassin d'Alès, dont les vestiges sont encore visibles principalement à La Grand-Combe et dans les communes alentour, au sein même du Parc national des Cévennes. Le travail de la soie constitue l'autre pan de l'histoire industrielle cévenole connue, dont la mémoire et le bâti sont bien présents dans les vallées, valorisés sur leurs sites d'origine ou dans les musées (Magnanerie de La Roque, Musée des vallées cévenoles...). Mais le passé industriel des Cévennes est encore bien plus riche et diversifié. Ce sont d'abord les moulins, l'une des premières formes d'industrie, les verreries, principalement sur l'Aigoual et dans les vallées cévenoles, mais aussi de nombreuses activités d'extraction et de transformation. Cette industrie rurale, développée parfois dès le Moyen-âge, connaît son apogée lors

de l'industrialisation de la France à partir du XIX^e siècle : métallurgies, filières textiles, extraction de tanins... De nombreuses communes du Parc national gardent le souvenir de l'une de ces activités, mais bien peu ont pu conserver un patrimoine matériel jusqu'à nos jours. Les vestiges de ces industries, importants mais clairsemés sur le territoire, n'ont pas toujours été reconnus comme un patrimoine digne d'être sauvegardé. La fermeture d'usines a rarement motivé l'envie de conserver les vestiges d'une activité perdue... Par ailleurs, les constructions parfois monumentales ou jugées peu esthétiques sur le plan architectural, sont difficiles à entretenir et à concilier avec des objectifs d'aménagements plus contemporains. Enfin, certains sites posent avant tout des problèmes de dépollution et de mise en sécurité. Combinant tous ces « défauts », le patrimoine minier paraît pour sa part le plus difficile à valoriser au sein d'un espace naturel protégé ! ●

Une tradition minière ancienne en Cévennes

Des travaux variés sont connus dès l'époque gauloise : fer de Palmesalade (Portes) ou argent à Vialas et à Neyrac (Cubières) où une lampe en poterie sigillée du II^e siècle a été retrouvée dans une galerie creusée à la pointerolle. Au Moyen-âge, de nombreux filons de galène argentifère autour du mont Lozère font la richesse des évêques de Mende ; ceux du pourtour de l'Aigoual font la puissance des seigneurs de Sauve-Anduze. Plusieurs secteurs miniers sont connus à la fois par des textes anciens (leg, inféodation...) et par l'archéologie (travaux souterrains accessibles). La charte

des mines d'Hierle, au sud du Vigan, en 1227, est le plus ancien code minier français tandis que la première mention d'extraction de houille près d'Alès remonte à une enquête lancée par Saint-Louis au sujet de la gestion peu scrupuleuse de son sénéchal de Beaucaire en 1247.

Après un abandon de 1350 à 1600 (Peste noire, Guerre de Cent Ans...), les travaux reprennent lentement sous Henri IV, puis le mouvement s'accélère vers 1750 et surtout après 1830. Près de 2 000 puits ou galeries sont creusés avant 1914 mais les petits gisements s'épuisent vite et l'activité se concentre sur les secteurs les

plus riches. L'antimoine et surtout le zinc viennent enrichir l'éventail des métaux recherchés. Entrepris sur plusieurs étages afin d'exploiter les filons sur une hauteur maximale, les travaux sont gigantesques : près de 10 km de galeries à Vialas ou au Bleymard, une centaine aux Malines (Montdardier et St Laurent-le-Minier), plusieurs milliers pour le charbon du triangle noir Alès-Bessèges-La Grand-Combe. Actuellement, seule une faible partie de ces mines demeure accessible quand elles ne sont pas effondrées, noyées ou refermées pour raison de sécurité. Seuls quelques spéléologues

[...] Suite du dossier p 15



L'apollon : le dieu des arts nous dévoile sa peinture

Ma carte d'identité

Nom commun :
L'apollon

Nom scientifique :
Parnassius apollo
(Liné, 1758)

Taille :
de grande
envergure
de 35 à
40 mm

Espèce strictement
protégée en France



Anecdote

J'ai pris l'habitude lorsque l'on me dérange de partir voir ailleurs. Mais lorsqu'il fait trop froid, je dois bien avouer que je n'ai pas envie de quitter ma plante. **Plus de temps pour la plaisanterie**, j'ouvre mes ailes en grand, j'émet un son strident avec mes pattes, les dérangeurs n'ont qu'à bien se tenir !

Me reconnaître Adulte

Antennes gris clair
à gris foncé

Dessus des ailes
antérieures blanc
avec des taches noires

Des ocelles
rouges sur
mes ailes
postérieures

Chenille

Toute noire, j'ai des taches (rouge, orange
ou jaune) sur chacun de mes flancs

Le monde vivant et moi



Mon cycle de vie

Ma vie se déroule sur une année. Je passe l'hiver sous la forme d'un œuf qui éclot au printemps. Je deviens alors chenille et passe l'essentiel de mon temps à manger et grandir. Après une forte croissance, je me transforme à nouveau et reste immobile pendant plusieurs semaines protégé dans ma chrysalide. C'est dans cette chrysalide que j'effectue ma dernière transformation pour devenir un magnifique papillon adulte ! Il me reste maintenant 2 à 4 semaines pour profiter pleinement de la vie et me reproduire.





Parc national
des Cévennes







► Où m'observer ?

Je suis un papillon de montagne rare, c'est pourquoi je suis protégé ; on peut m'observer entre 1 000 et 1 800 mètres d'altitude mais les plus curieux ont su me trouver entre 400 et 2 700 mètres d'altitude. Comme un grand nombre de papillons, je suis très dépendant des

pelouses et prairies naturelles.

Au stade chenille, je suis fortement lié aux orpins, une plante à proximité de laquelle je suis laissé au stade œuf, et qui pourra me nourrir jusqu'à ma construction de **chrysalide** (le cocon des papillons).

Au stade adulte, je ne quitte pas les pelouses et prairies mais mes ailes me permettent de voyager un peu plus. Je suis alors très **friand** des plantes nectarifères (les plantes qui produisent un nectar doux et sucré... Un vrai délice !). Pour les plus curieux, mes plantes préférées sont alors les chardons, les cirses, les scabieuses ou les centaurées.



► Et si vous me voyez...

Je suis protégé et fragile alors ne me capturez pas et ne touchez pas les ailes qui sont très sensibles. Par contre, n'hésitez pas à signaler ma présence en envoyant un mail à : info@cevennes-parcnational.fr. Les photos sont les bienvenues, la localisation précise est essentielle (coordonnées GPS)!

Pour en savoir plus :

http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/54496

Vous pouvez aussi participer à un observatoire national des papillons porté par le Muséum national d'histoire naturelle !

<http://vigienature.mnhn.fr/page/observatoire-des-papillons-des-jardins>



► Localement, des mesures pour me connaître et me protéger

Les populations d'apollon ont fortement régressé au cours des deux dernières décennies. Alors que l'on pouvait observer cette espèce du mont Lozère au mont Aigoual en passant par le causse Méjean, elle n'est plus présente aujourd'hui que sur quelques stations du causse et de l'Aigoual. Les causes de cette régression sont sans doute majoritairement la fermeture des milieux et le changement climatique. Cette régression des populations est d'ailleurs observée sur une grande partie du territoire français.

Face à ces constats et au vu des connaissances scientifiques sur l'espèce, le Parc national des Cévennes a engagé deux démarches en faveur des populations d'apollon présentes sur son territoire :

- 1 - des propositions de contrat à des agriculteurs pour favoriser des pratiques pastorales tenant compte de la présence de l'espèce : maintien du pâturage pour garder le milieu ouvert, mais pâturage retardé pour préserver les chenilles ;
- 2 - suivi annuel des populations d'apollon sur ces parcelles. Les résultats qui seront plus étudiés au cours de l'année 2015 montrent dès à présent une croissance des populations. Ce partenariat avec les agriculteurs qui se sont investis dans cette démarche semble donc prometteur pour favoriser la survie de l'espèce sur notre territoire.

[...] Suite de la page 10

et archéologues spécialisés s'intéressent à ces réseaux souvent difficiles et parfois dangereux.

Vialas apparaît comme un site privilégié dont l'abandon relativement précoce a permis la conservation de portions importantes, non seulement de galeries qui ne sont que des tunnels de circulation mais aussi de chantiers hauts parfois de plus de 20 mètres. En plusieurs endroits, ces vastes excavations des années 1850-1880 recourent des travaux plus anciens dont les entrées demeurent visibles dans les parois, accessibles parfois par une délicate escalade. A cette époque, les filons étaient attaqués sur sept niveaux superposés entre le sommet de la montagne du Bos viel (près de l'antenne) et le bord du Luech. Des spéléologues recherchent actuellement des travaux anciens avec creusement par le feu signalés vers 1790... ●



© François Marchand (SCSP Alès)

Anciennes exploitations de barytine des Balmelles à Pied-de-Borne. Les colorations sont dues à la présence de cuivre, fer et plomb.

A Vialas, la « mine au bois dormant » sort de son sommeil

La mine et l'usine de traitement de la galène - le minerai de plomb argentifère - a fait la richesse du village au XIX^e siècle. Enseveli sous les broussailles, l'ancien site industriel est progressivement remis en lumière par quelques habitants, qui ont réussi à rallier des partenaires à leur cause.

« Il ne reste rien des toits, que les arcs élancés de voûtes admirables, mais les vents, les arbustes et les échos peuplent ces vieux murs de vies bruyantes... » : Jean Pierre Chabrol, dans un chapitre intitulé « La mine au bois dormant » (1) révèle l'ambiance si particulière qui se dégage encore aujourd'hui des vestiges du site industriel du Bocard à Vialas.

Le calme actuel des ruines envahies par la végétation laisse difficilement imaginer le vacarme, la fumée et l'effervescence qu'a connus l'usine au XIX^e siècle. De 1781 à 1894, l'exploitation du plomb argentifère a assuré la prospérité de Vialas et a transformé durablement le village. A son apogée sous le règne de Napoléon III, l'usine produisait près de 1 600 kg par an, soit 1/4 de la production nationale. Vialas

employait alors 500 ouvriers, l'équivalent de la population actuelle, tous âges confondus. Malgré cet épisode marquant de l'histoire du village, les souvenirs de la mine sont aujourd'hui

bien effacés dans les esprits, alors que la mémoire d'autres périodes historiques plus anciennes, telle que la guerre des Camisards, est plus vivace. Seul le patrimoine bâti et quelques



© Cécile Coustes

La cheminée rampante du site du Bocard à Vialas.

archives sont encore là pour témoigner des 113 ans d'aventure minière. On pense aux vestiges du site industriel lui-même dans le hameau de La Planche, mais aussi à tout l'héritage architectural de nombreuses maisons du village, notamment dans le quartier des Esparnettes et de l'église.

Construire dans un vallon encaissé : un casse tête industriel

En pénétrant sur le site du Bocard, on est immédiatement saisi par la taille monumentale des bâtiments. Il a fallu ici bâtir tout un site industriel sur des pentes inhospitalières. Plusieurs aménagements remarquables d'ingéniosité ont été entrepris pour répondre à cette contrainte. Une voûte de 100 m de longueur sur le ruisseau de la Picadière a permis de disposer d'une surface plane suffisante pour accueillir de lourds équipements de transformation (bocards, cribles, fours...) La cheminée rampe est l'autre élément exceptionnel : elle épouse l'angle de la pente sur 500 m étayée par des arches régulières. Elle est suivie d'une partie verticale classique qui, seule, n'aurait pas pu atteindre la hauteur requise pour évacuer les fumées.

La galène, minerai de plomb argentifère, ne délivre l'argent brut qu'au prix de plusieurs étapes de transformation depuis l'abattage dans la mine jusqu'à la séparation du métal précieux par coupellation*, en passant par le tri et la préparation mécanique... Un processus complexe dont le site actuel garde les vestiges encore bien lisibles, malgré les outrages du temps. Cependant, cette « lecture » du site et la complexité du processus de transformation ne sont pas toujours faciles à transmettre au grand public : c'est là tout l'enjeu du

travail engagé par l'association « Le filon des anciens » depuis 2008.

**La fonderie produit du « plomb d'œuvre », c'est-à-dire un mélange de plomb et d'un peu d'argent qu'il faut séparer en oxydant délicatement le plomb pour en extraire le métal précieux.*

Un sentier de découverte du site prévu pour 2015

Depuis plusieurs années, l'association « Le filon des anciens » n'a pas ménagé ses efforts pour faire reconnaître ce patrimoine et proposer sa valorisation. En 2010, un stage confié à une étudiante, Cécile Coustès, permet de renforcer les connaissances sur l'histoire du site, tout en proposant un sentier d'interprétation serpentant entre les vestiges (2). Progressivement, le projet retient l'attention de la région Languedoc-Roussillon, du conseil général de la Lozère, de la Direction régionale des affaires culturelles et du Parc national des Cévennes. La commune de Vialas s'engage alors dans la valorisation du Bocard et devient propriétaire des parcelles de l'ancienne usine en 2013. Depuis cet été, le site est inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques : une étape décisive qui donne un nouvel élan à l'action du « filon des anciens ». Les prochaines étapes sont d'ores et déjà programmées : un relevé complet sur le bâti conservé, puis des opérations d'élague et de sécurisation du futur parcours. La mise en place du sentier devrait débiter avant la fin de l'année 2015.

Une valorisation du patrimoine déjà très active

Dans l'attente d'une ouverture du site au public sous la forme d'un sentier de découverte, « Le filon des anciens » multiplie les animations autour du site. Régulièrement, une

Des visites guidées du site du Bocard sont proposées depuis plusieurs années.



©Cécile Coustès

exposition et des visites commentées sont proposées. En 2012, le projet d'école de Vialas a même relevé le défi d'intéresser des enfants de 6 à 12 ans aux secrets de ce patrimoine atypique. Lorsque les molécules métalliques deviennent des personnages animés autour d'une mystérieuse princesse de Castagnol (3), et que les machines sont reconstruites sous forme de maquette, le patrimoine industriel devient beaucoup plus intéressant !

Prochainement, l'association Donafilm proposera un film documentaire de 52 minutes sur les mines et l'usine, avec un éclairage inédit sur la profondeur des galeries et une modélisation en 3D de l'usine... ●

En savoir plus :

www.lefilondesanciens.com

- (1) CHABROL J.-P., *Les Rebelles, La Gueuse*, Tome II, Plon, 1966
- (2) LALAUZE R., RAGUSI R., *Si Vialas nous était conté, ou la princesse de Castagnol*, éd. Lacour, 2012.
- (3) COUSTES C., *Le lien du chercheur cévenol*, hors série No 64, 2013.

Le soutien du Parc national à la valorisation du patrimoine industriel et minier

- Co-encadrement du stage de Cécile Coustès, étudiante en master 2 Valorisation et médiation des patrimoines, université Paul Valéry Montpellier III, en 2010 sur la valorisation du site du Bocard à Vialas
- Soutien financier au projet de sentier d'interprétation du site du Bocard : subvention à l'association Le filon des anciens attribuée en 2012
- Soutien au projet de film sur la mine de plomb argentifère de Vialas réalisé par l'association Donafilm : subvention attribuée en 2014
- Mesure 2.3.3 de la charte du Parc visant à réinvestir le patrimoine industriel et intégration du patrimoine industriel dans le cadre de la stratégie scientifique de l'établissement
- Subventions à la restauration ou la valorisation de moulins dont, récemment, le moulin du Mazel (Le Bleyard) et le moulin Bonijol (Vialas)



Jean-François Didon-Lescot, ingénieur-chercheur au CNRS - UMR 7300 (rattachée à l'Université de Nice), mène depuis le début des années 80 des recherches pluridisciplinaires sur le mont Lozère.

35 ans de recherche et d'expérimentation sur le mont Lozère

DSEV : Comment est né le programme de recherche « BVRE* Mont Lozère » ?

JFDL : Au début des années 80, le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) a décidé de travailler sur l'influence de la végétation et des essences forestières sur la quantité et la qualité de l'eau du sol. À la même époque, le Parc national des Cévennes voulait connaître l'impact de l'éco-buage et du (sur)pâturage ovin sur une terre déjà pauvre. Le mont Lozère se prêtait bien à ces recherches : sol granitique, éloignement de toute pollution urbaine ou industrielle, coexistence de trois grands types de végétation, la pelouse, la hêtraie et la forêt d'épicéas. Ainsi ont été lancées par le CNRS des recherches pluridisciplinaires à l'échelle de trois petits bassins versants : la Sapine (hêtraie), la Latte (pessière ou forêt d'épicéa) et les Cloutasses (pelouse).

DSEV : Quelles ont été vos premières études et observations ?

JFDL : Nous avons entrepris de réaliser des bilans hydrologiques et hydro-chimiques - comparaison des entrées et des sorties d'eau, en volume et en composition chimique - dans les trois milieux. Nous sommes parvenus à un certain nombre de constats.

Pour une même quantité de pluie et sur un même type de sol, la forêt prélève plus d'eau que la végétation rase car elle en consomme pour constituer sa biomasse - toutefois, la forêt a un effet bénéfique sur la régulation des crues, dont les débits de pointe sont largement diminués dans les bassins forestiers. Une forêt de résineux prélève plus d'eau qu'une hêtraie. Il sort davantage de bioéléments sous forme dissoute du bassin d'épicéas que de la hêtraie ou de la pelouse en partie à cause du caractère acidifiant des résineux.

Parallèlement, nos études ont mis en évidence la perte d'éléments minéraux liée à l'éco-buage. Mais une bonne gestion des brûlages, comme la limitation de la taille des surfaces brûlées d'un seul tenant, minimisent les impacts du feu. Le surpâturage par les troupeaux transhumants entraîne également une perte d'éléments nutritifs mais aujourd'hui, la pression pastorale a considérablement diminué et le pastoralisme n'entraîne pas de détérioration importante de la fertilité du milieu.

DSEV : Comment ont évolué vos recherches ?

JFDL : Nos études nous ont conduits à constater que la forêt d'épicéas se développait très mal : c'est une essence

non autochtone, très mal adaptée au climat du mont Lozère (sécheresse et stress hydrique l'été, chablis - neige lourde et collante - l'hiver). Affaiblie par un parasite, le dendroctone, elle a dû subir une coupe à blanc. Par la suite, le choix a été fait de replanter un mélange de résineux diversifiés et de hêtres.

DSEV : Le climat change-t-il sur le mont Lozère ?

JFDL : Oui, le changement climatique est palpable. Le réchauffement mesuré est de près de 1°C depuis 1980, particulièrement en hiver et au printemps. Les précipitations neigeuses s'effondrent (ce qui a un impact sur l'eau disponible au début de l'été), et pour les pluies, la période 2010-2014 accuse un déficit de 13 %. En conséquence, la végétation est active plus tôt : ainsi, le hêtre débouffe en moyenne 15 jours plus tôt qu'en 1980. Les étiages estivaux sont plus prononcés : le débit au 1er septembre a diminué en moyenne de 22 % entre les périodes 1981-1996 et 1997-2014. ●

*BVRE : bassin versant de recherche et expérimental

En savoir plus :

www.cevennes-parcnational.fr, rubrique Programmes de recherche

Lo pas de l'ase : une initiative familiale de ferme biologique

Les lauréats des Trophées « J'agis pour la biodiversité ! » organisés en 2014 par le Parc national/Réserve de biosphère des Cévennes – une initiative du réseau des réserves de biosphère de France – ont été primés le 4 septembre à Florac.

Chacun recevra une dotation de 1 000 € pour l'aider à mener à bien son projet. Parmi eux, Alexia et Boris ont été récompensés pour leur projet de ferme familiale biologique.



Les lauréats des Trophées 2014 ont reçu leur prix de 1 000 € le 4 septembre à Florac.



Alexia et Boris ont créé leur entreprise agricole en 2013 et leur production a démarré cette année. Leur projet de ferme biologique est un véritable choix de vie. S'installer en Cévennes en fait partie: pour Boris, c'est un retour à ses racines. La dimension familiale est essentielle. Il s'agit de produire avant tout pour satisfaire aux besoins de la famille, grâce à la diversification des productions et à la complémentarité des activités partagées par le couple : maraîchage en traction animale, élevage de poules et de lapins, apiculture et bientôt accueil à la ferme... Cela s'accompagne d'une recherche d'autonomie : les fientes de poules servent d'engrais, les déchets de légumes régaler les lapins, bientôt les volailles seront nourries par des céréales produites sur place, même les ânes, Castanha et Fayou, contribuent au succès de l'entreprise.

Priorité est donnée à la qualité. Toute la production maraîchère est certifiée AB. Le potager, riche d'une centaine

Les lauréats des Trophées 2014

Sept des vingt-un candidats ont donc été sélectionnés par le jury :

- Alexia Olagnon et Boris Bruguière pour leur projet de Ferme familiale biologique « Lo Pas de l'Ase » (Cros - 30) ;
- l'association Mercoire pour son projet de Pépinière associative pour la préservation et la diffusion des mûriers cévenols (Peyremale - 30) ;
- la mairie de Cendras pour son projet de Jardin de la biodiversité (30) ;
- le collège La Régordane (Génolhac) pour son projet "Eduquer au développement durable dans mon territoire : approcher la biodiversité" (30) ;

- l'association Je commence pour son projet « Les jardins du mercredi » (Génolhac - 30) ;
- l'association Epi de mains pour son projet de Sentier pédagogique dans la châtaigneraie de l'Espinas (St Andéol de Clerguemort - 48) ;
- l'association Jardins en partage pour son projet « Jardin partagé de Villefort » (48).

Le projet « Jardin partagé de Villefort » a été choisi par le jury pour représenter la Réserve de biosphère des Cévennes et participer à l'événement organisé par le comité Mab France au siège de l'Unesco le 29 septembre à Paris.



© Catherine Dubois

Alexia a installé son jardin sur les faïsses situées en contrebas du hameau. Son âne Fayou l'aide à travailler la terre sur ces espaces étroits.



que les ruches à cadres mais le miel, pressé à la main, non ventilé, a un saveur et des qualités toute particulières. Des ruches-troncs complèteront bientôt le rucher.

Le travail sur la châtaigneraie, aujourd'hui à l'abandon, devrait commencer cet automne : débroussaillage, nettoyage, greffe de jeunes bouscas, recépage de la châtaigneraie. Les variétés traditionnelles, Dauphines, Bouches rouges et Figarettes, seront privilégiées pour de la cueillette et de la transformation en confiture essentiellement.

Alexia et Boris entendent aussi commercialiser leurs produits. Cet été, Alexia a commencé à vendre sur place à la ferme des paniers bio, différents chaque semaine, qui ont remporté un vif succès. La saison prochaine, elle vendra et livrera ses paniers partout sur la commune de Cros. Elle livre également la Biocoop associative La Fourmi et la Cigale à St-Hippolyte-du-Fort. Elle projette aussi de travailler avec quelques restaurateurs intéressés par les variétés rares de légumes et de fruits. Le miel que Boris récoltera sera mis en bocal et vendu à la ferme. Légumes, fruits, œufs, miel... pourront aussi trouver leur place dans les pique-nique et goûters fermiers que le couple proposera l'été prochain aux gens de passage.

Le projet a en effet une autre dimension importante : l'accueil pédagogique et touristique, le partage d'expériences et de connaissances autour de l'apiculture, du jardin, des animaux, de la châtaigneraie... et aussi de la faune et de la flore sauvage locale. L'accueil et l'animation sont les premiers métiers d'Alexia et Boris. Ils souhaitent ouvrir leur ferme à des enfants et des jeunes dans le cadre de projets éducatifs sur le long terme. Pour ce faire, ils souhaitent intégrer dès 2015 le réseau Civam Racines du Gard, constitué de professionnels de l'agriculture qui accueillent du public, agréé par l'Education nationale, qui sera un excellent tremplin pour être (re)connu du monde enseignant. ●

Contact :

Lo pas de l'ase
Alexia Brugnion et Boris Bruguière
La Rouvière - 30170 CROS
04 34 32 81 06 - 06 16 22 31 70
alexia.olagnon@gmail.com
lopasdelase.blogspot.fr

de variétés de légumes et de petits fruits, est le « domaine » d'Alexia. Passionnée par les variétés anciennes, elle ne laisse aucune place aux variétés hybrides. Pour préserver la biodiversité potagère, Alexia choisit avec soin des plantes sauvages, mellifères, médicinales et aromatiques. Chaque plante sélectionnée a une mission : attirer les auxiliaires, éloigner les insectes nuisibles, enrichir le sol, nourrir les pollinisateurs. Par souci de gestion économe, l'eau de la source toute proche est récupérée dans un bassin en pierre – dans lequel les abeilles viennent se rafraîchir – et un système de goutte à goutte alimente

tout le jardin ; un paillage de fougère, espèce locale, renforce l'économie d'eau et la protection du sol. La pratique de la traction animale favorise aussi le respect de la terre et la préservation des murets en pierre sèche qui soutiennent les faïsses sur lesquelles s'épanouit le potager.

Le choix de la qualité a également guidé Boris dans son projet de rucher et de production de miel – actuellement en conversion bio. Vingt ruches warrés peuplées d'essaims d'abeilles noires constituent aujourd'hui son rucher. Ces ruches donnent généralement une moindre quantité de miel



Boris a fait le choix d'aménager son rucher avec des ruches warrés.

© Catherine Dubois



Sainte-Croix-Vallée-Française

En suivant le tout nouveau « chemin de mémoires », le visiteur partage le quotidien des habitants du village de Sainte-Croix dans les années 30, raconté par des témoins de l'époque, et découvre les activités agricoles, artisanales et festives de cette période à travers des œuvres d'artistes locaux.

Sainte-Croix-Vallée-Française se niche au bord du Gardon au beau milieu de la vallée Française. Une vallée caractéristique de la Cévenne, avec ses reliefs de schiste issus d'une intense érosion et son capricieux Gardon. Une vallée de paysages de terrasses et châtaigneraies, qui recèle de nombreux témoignages du passé avec des églises romanes, des magnaneries, et une architecture du schiste qui se perpétue jusqu'à nos jours. Comptant 312 habitants permanents, Sainte-Croix accueille quelques commerces et entreprises touristiques, ainsi qu'un tissu d'exploitations agricoles diversifiées autour du fameux pèlar-don des Cévennes.

Avec son chemin de mémoires, le village donne un coup de projecteur sur son passé, bien loin de la carte postale cévenole classique. Tout démarre en 2011 avec quelques habitants qui se

réunissent à l'initiative de la Mutualité sociale agricole pour travailler leur mémoire. Le groupe décide l'année suivante d'aller plus loin en valorisant « les mémoires » autour des événements, anecdotes ou tranches de la vie quotidienne du village. Du fait de l'âge des participants, le « tableau de mémoires » qui se compose peu à peu se situe dans les années 1930.

Cette collecte de mémoires est valorisée sous la forme d'un circuit illustrant les différents lieux et épisodes marquants du village des années 1930. La démarche reçoit rapidement l'adhésion de la commune, du syndicat d'initiative, puis du Parc national des Cévennes, de la communauté de communes et du programme européen LEADER. Après plusieurs mois de travail et de concertation, le « chemin de mémoires » est inauguré en juillet 2014.

Innovant, le projet l'est à plus d'un titre. La mémoire collectée est valorisée sous une forme vivante avec des audioguides : le visiteur navigue au gré de ses envies dans ces témoignages. La démarche n'est pas seulement tournée vers le passé mais offre une lecture contemporaine des lieux de mémoire : le parcours est ponctué par une trentaine d'œuvres - réalisées par des artistes locaux - évoquant les anciennes activités commerciales. Les habitants ont volontiers accepté de voir installer ses œuvres sur leurs façades.

Rendez vous au syndicat d'initiative de Sainte-Croix pour y prendre un dépliant du circuit : la visite d'une durée de 1h30 démarre au cœur du village et parcourt les deux rives du Gardon. L'arrivée au château médiéval, aujourd'hui mairie-école, symbolise ce chemin entre passé et présent. ●

> Voir, parcourir, séjourner



Enseigne en céramique de l'épicerie Caïffa (Edith Bouvier - Trabassac Bas - 48110 Molezon)

Trente-six œuvres évoquant les activités commerciales des années 30 ont été créées par des artistes locaux.



Les églises romanes de la vallée Française

Plusieurs églises romanes, bâties entre le XI^e et le XIII^e siècle, se nichent dans les vallons retirés et paisibles de la vallée Française : l'église de Ste-Croix-Vallée-Française, le temple de la Boissonnade (ou temple de Moissac), anciennement église ND de Valfrancesque, le temple de Molezon (autrefois église Notre-Dame) et l'église St-Flour-du-Pompidou. Elles sont généralement d'aspect modeste. Elles sont reconnaissables à leurs dimensions réduites, aux faibles hauteurs des murs et à l'arondi des arcs et des voûtes. Au fil des siècles et des épisodes parfois mouvementés de l'histoire des Cévennes, elles ont été abandonnées, pillées, incendiées, démolies ou affectées au culte protestant. Lorsque des restaurations ont été entreprises, le caractère roman de l'édifice a été le plus souvent conservé.

En savoir plus : fiche du Parc national « Les églises romanes, un itinéraire cévenol », disponible dans les Maisons du Parc, les relais d'informations et sur www.cevennes-parcnational.fr



La maison de Noé

Marlen Sauvage et Marc Guerra accueillent leurs hôtes en chambres d'hôtes, dans une ancienne bâtisse cévenole entourée de prés et de châtaigneraies entretenus par les moutons. A leur table, on déguste produits du jardin et du terroir. Des points de baignade en rivière et des sentiers de randonnée sont à proximité. Passionnés de lecture et d'écriture, Marlen et Marc mettent leur salon et sa bibliothèque à disposition de leurs hôtes. Marlen anime des balades, des ateliers, des week-ends et des stages d'écriture de plusieurs jours.

La Maison de Noé

La Baume - Témelac

48 110 Molezon

04 66 44 07 82

www.gite-maison-noe.fr

Le sentier d'interprétation de la Roquette

Ce sentier est un élément de l'écomusée de la Cévenne. Il présente les multiples facettes de la vie rurale en Cévennes et les divers aspects du mas cévenol : schistes, bancels, béals,

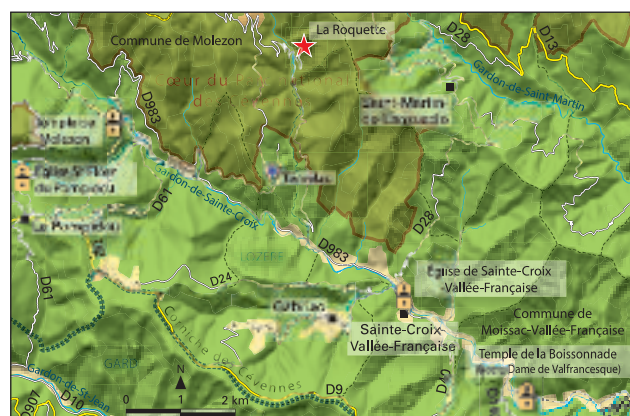
clèdes. Il grimpe entre châtaigniers et rochers, traverse le ruisseau dans la fraîcheur du valat, passe devant le four et les anciennes ruches-troncs disposés sur les terrasses en pierre sèche. Sentier en boucle de 2,5 km. Départ : voie communale de Pont-Ravagers à Trabassac (commune de Molezon).

Fiche descriptive disponible dans les Maisons du Parc et sur www.cevennes-parcnational.fr.



Le sentier de La Carrière

Ce sentier en boucle de 9 km part de Moissac-Vallée-Française. Il passe par des hameaux d'une grande richesse architecturale et sur les terres de plusieurs maquis, comme la Picharlarié, haut lieu de la Résistance. Au fil du parcours, le promeneur peut admirer de très beaux panoramas sur la corniche des Cévennes, la vallée Française, et le mont Aigoual. (Collection « Les incontournables » - Balades à pied dans le Parc national - Gorges du Tarn - Cévennes en Lozère - Chamina Edition).



> Les nouveaux visages du Parc

Carine Thomas



Carine a pris ses fonctions d'**assistante de direction**. C'est donc elle qui assiste l'équipe de direction dans la gestion de l'établissement, en lui simplifiant les tâches administratives (prises de rendez-vous, accueil physique et téléphonique, gestion des mails et des courriers, rédaction et classement de certains courriers et dossiers, organisation des déplacements, suivi du budget...) et en contribuant à la bonne circulation de l'information. Vous pouvez la joindre au 04 66 49 53 21.

Stéphane Baty



Stéphane est le **nouveau technicien Agri-environnement du massif Mont Lozère**. Il a donc intégré le pôle Agri-environnement du service Développement durable. Il est l'interlocuteur privilégié des agriculteurs, des éleveurs et des groupements pastoraux de son secteur. Il est à leur écoute, les informe sur la réglementation en cœur de Parc, les accompagne dans l'élaboration et le suivi des dossiers (mesures agri environnementales, contrats patrimoine...), instruit leurs demandes d'autorisation de travaux. Ses coordonnées : 04 66 61 28 25 / 06 81 60 25 99.

Jérôme Boyer



Jérôme occupe la fonction de **technicien Connaissance et Veille du territoire** sur le massif des Vallées Cévenoles. Il est donc en charge de l'animation de l'équipe des gardes-moniteurs du massif, et de l'organisation des missions de connaissance, de veille et de police auxquelles il participe sur ce même territoire. Ses coordonnées : 04 66 45 18 49 / 06 08 94 35 53.

> La vente des biens de l'établissement public

Le bureau de l'établissement public a validé le 10 juin dernier une liste de biens immobiliers vacants, appartenant au Parc national, susceptibles d'être vendus à court terme :

- la pisciculture de Fraissinet-de-Lozère ;
- la maison de Ventajols à St-Julien-d'Arpaon ;
- la maison de Drigas à Hures-la-Parade ;
- la maison du Bramadou à Barre-des-Cévennes ;
- le gîte de Gourdouze à Vialas.

Les biens seront vendus au plus offrant après mise en concurrence, avec une priorité aux collectivités portant un projet d'intérêt général.

(Délibération n°20140199)

> Les 20 ans de l'association Stevenson

L'association propose, du 7 au 11 novembre à Florac et sur le chemin jusqu'à Saint-Jean-du-Gard, cinq jours



d'animations pour mettre en lumière une double décennie de travail au service des randonneurs. Colloques, expositions, randonnées, ateliers pour tous, et soirée anniversaire avec bal trad.

Retrouvez le programme sur www.chemin-stevenson.org.

> Festival nature : l'édition 2015 se prépare

L'Organisation internationale des Nations Unies et l'Unesco ont proclamé 2015 « Année internationale de la lumière et des techniques utilisant la lumière ». L'idée est de sensibiliser le public à la capacité des techniques utilisant la lumière, de contribuer au développement durable et d'apporter des solutions aux grands défis contemporains tels que l'énergie, l'éducation, l'agriculture et la santé. Le Parc national a choisi de mettre à l'honneur ces sujets en retenant le thème « **Cévennes en Lumière** » pour l'édition 2015 du Festival nature.

Plusieurs réunions de lancement à destination des animateurs « confirmés ou en herbe » sont programmées sur le territoire :

- le jeudi 06 novembre à 14h, à la Maison de l'Aigoual, au col de **la Serreyrède** ;
- le vendredi 07 novembre à 14h, à la Maison du Parc (place du Colombier) à **Génolhac** ;
- le jeudi 13 novembre à 14h, au siège du Parc national (salle Emile Leynaud) à **Florac**.

Contact : **Florence Laupies** -
Coordinatrice Festival nature -
04 66 49 53 65 ou 04 67 81 20 06.

> nouveautés

> à la boutique

Ouvrages en vente dans les Maisons du Parc, les relais d'info du Parc et à la boutique en ligne www.cevennes-parcnational.fr



Le Club Cévenol (1894-2014) – L'aventure d'un siècle entre Causses et Cévennes (19,90 €)

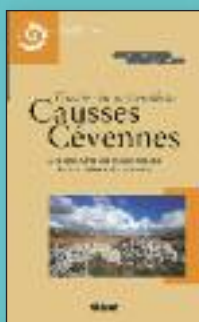
Les deux historiens, Olivier Poujol et Patrick Cabanel, spécialistes des Cévennes et des Causses, dirigeants du Club Cévenol que le second préside depuis 2009, nous plongent dans les enjeux des différentes époques et nous

entraînent dans une traversée du siècle passé étonnante et pleine d'aventure. (Alcide/Club Cévenol - 2014)

Les Cévennes au XXI^e siècle, une renaissance (19,90 €)

Dans une approche vivante et à plusieurs voix, sous la direction de Patrick Cabanel, deux historiens, trois géographes et une anthropologue mettent en perspective l'histoire récente des Cévennes pour mieux appréhender les défis du territoire en ce début du XXI^e siècle.

(Alcide/Club Cévenol - 2013)



Le guide du naturaliste Causses Cévennes (25 €)

Une réédition de cet ouvrage qui présente les 168 milieux naturels du Parc, regroupés en 55 fiches détaillées : chacun est décrit avec ses variantes, sa flore caractéristique, sa flore compagne, la faune remarquable qui le fréquente, sa valeur écologique, ses usages, son évolution...

Plus de 400 photographies couleur illustrent ce guide de terrain. (Coédition Parc national des Cévennes – Glénat. Collection « Les guides de terrain des parcs nationaux »)



L'agenda 2015 Terre Sauvage des Parcs nationaux de France (10,90 €)

Au fil des pages, de très belles photos et illustrations de paysages, de faune et de flore dévoilent les richesses naturelles

des dix parcs nationaux français. (Milan)

> au centre de documentation et d'archives



COUSTES Cécile.

Le Bocard : mine et usine de traitement de la galène, minéral de plomb argentifère de Vialas (Lozère). Le lien des chercheurs cévenols, 2013.

Bilan des recherches historiques et scientifiques et état des lieux de l'usine et de la mine du

Bocard à Vialas qui fonctionna de 1781 à 1894. Cote : CD05293

VIRONE Carole. *Enquête historique et patrimoniale sur l'ancienne usine de fabrication d'extraits tannants de bois de châtaignier à Génolhac.* Université de Montpellier, 2013. 175 p.

Cet écrit vise à rendre compte de la méthode suivie pour démontrer quels sont les avantages et les risques de l'intégration des vestiges abandonnés de l'ancienne usine à tanin Ausset & Hermet dans un projet de construction d'un équipement public ; et comment une démarche patrimoniale adaptée aux spécificités de ce patrimoine peut donner les moyens de redécouvrir ce patrimoine et lui rendre sa place dans l'histoire locale... Cote : CD05285

CAMIZULI Estelle. *Impact des anciens sites miniers et métallurgiques sur des écosystèmes terrestre et aquatique actuels : étude comparative de deux moyennes montagnes : le Morvan et les Cévennes.* Université de Bourgogne, 2013. 2 vol., 226 p., 120 p.

Le Morvan et les Cévennes sont des massifs protégés pour leurs paysages et leur biodiversité exceptionnels. Cependant dès la Protohistoire, ces régions ont été le lieu d'activités minières et métallurgiques. De telles activités peuvent impacter de façon durable les écosystèmes. Il est donc important de les localiser, puis de quantifier leur impact sur la faune et la flore. Le présent travail propose une démarche pluridisciplinaire alliant archéologie, géochimie, écologie et écotoxicologie... Cote : CD05286.A.B

Consultable au **Centre de documentation et d'archives** à Génolhac, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, de préférence sur réservation (04 66 61 19 97 ou doc@cevennes-parcnational.fr) Consultez en ligne la base documentaire du centre sur www.cevennes-parcnational.fr.

2^{EME}
EDITION

Concours 2014 - 2015

des acteurs du tourisme durable
dans les Parcs du Massif central



Un autre tourisme
s'invente *ici*

Participez

à la deuxième édition du concours
des porteurs de projets sur le thème :

Les Parcs naturels pour tous !

DAMAC

Parcs naturels
du Massif central

